

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

OBJET: COMPTE
JOURDAIN.

SEANCE du 14 DECEMBRE 1945.

45023

L'an mil neuf cent quarante-cinq, le quatorze du mois de Décembre, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Charles REGAZONI, Maire, en session ordinaire, d'après les convocations faites le 8 Décembre 1945.

Etaient présents: M. Ch. Regazoni, Voyssiére, Rochedeux, Passeux, Julien, Mme Parizet, Pérodeau, Grussenmeyer, Cholet, Prugnaud, Simon, Counil, Olivier, Sennelier, Bouchet, Boulerne, Chazeau, Domecq, Arrivié, Baudet.

Excusés : MM. Couzinet, Conge, Savignac, Thibaudeau, Nelle Mikowsky.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'Art. 53 de la Loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. PÉRODEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a ouvert la séance

Monsieur le Maire rappelle qu'il a dû faire appel à M. JOURDAIN, dessinateur et géomètre, pour dresser les plans concernant l'agrandissement du Cimetière, pour reconstituer le plan du Cimetière Saint-Pierre, et pour divers travaux concernant le plan d'urbanisme et le classement des immeubles sinistrés. M. JOURDAIN a présenté son compte qui s'élève, au total, à 32.910 francs, soit 15.075 frs pour agrandissement du Cimetière, 11.834 frs pour reconstitution du plan du Cimetière et 6.000 frs pour les travaux relatifs à l'urbanisme et la reconstruction.

Le Conseil estime qu'il y a lieu de mandater à M. JOURDAIN les sommes qu'il demande.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et en susdits.
Ont signé au Registre: les membres présents à la séance.

Approuvée
sous réserve du recours qui
pourra être exercé ultérieurement
contre les services de la Reconstruction.

La Rochelle, le 8 Janvier 1946,

LE PREFET,

Président

Le Chef de Bureau

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,

